SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ERP NEUFS ET EXISTANTS

Maîtriser les fondamentaux de la réglementation et les bonnes pratiques

2 JOURS, 14 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION

CODE : TC11

Objectifs de la formation

Classer les Etablissements Recevant du Public (ERP) par groupes et activités

Déterminer quelle réglementation appliquer en fonction de l'ERP

Identifier les spécificités des ERP du groupe 2 (catégorie 5) et du groupe 1

Décrypter les obligations des maîtres d'ouvrage en termes de sécurité incendie

Identifier les techniques et procédures de désenfumage

Procéder à l'évacuation du public

Parmi nos formateurs

- **DUPUY Olivier**
  Consultant en sécurité incendie,
  A C S INCENDIE
- **CHAUVIN Jimmy**
  Directeur Maîtrise d'Ouvrage,
  IMMOVALOR, EMERGENCE CONSEIL
- **SAULNIER Rémy**
  Ingénieur Principal en Génie Climatique,
- **PERES Jean-François**
  Préventionniste au sein d'un SDIS et expert de justice ,

Public concernés

- Ingénieur et technicien ; Gestionnaire technique ; Coordinateur incendie ; Architecte ; Contrôleur technique ; Proprety Manager; Facility Manager ; Responsable d'opération

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 1 595,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 695,00 €HT

La sécurité incendie doit être prise en considération en amont de tout projet de construction. Au moment de concevoir des plans, il est impératif de s'informer des normes en vigueur. Comprendre les caractéristiques du feu, les spécificités des ERP, savoir sélectionner des matériaux et des équipements utilisés dans les bâtiments sont indispensables. Quelle que soit leur classification, il est impératif que les ERP disposent de systèmes de sécurité incendie.

Cette formation permet aux participants de maîtriser les réglementations applicables à l'ERP et de mettre en œuvre les meilleures pratiques de sécurité incendie.

Déterminer la réglementation relative à la sécurité incendie applicable en fonction de l'activité d'un ERP

- Définir le classement des Établissements Recevant du Public (ERP) et leurs répartitions par types et activités

Connaître les textes réglementaires propres à la sécurité incendie et communs à l'ensemble des ERP

- Identifier les établissements soumis à l'arrêté du 25/06/1980
- Clarifier les obligations du constructeur avant et après les travaux

Connaître les points clés en matière de réglementation incendie

- Évaluer l'impact de l'implantation des bâtiments
- Gérer l'isolement d'un ERP vis-à-vis d'un bâtiment tiers
- Connaître la résistance au feu des structures nécessaires
- Appréhender le compartimentage
- Comment effectuer l'évacuation du public
- Définir la réaction au feu des aménagements intérieurs
- Connaître les techniques et procédures de désenfumage
- Définir les contraintes de chauffage, ventilation et réfrigération, des installations aux gaz combustibles et électricité, ascenseurs, escaliers mécaniques…
- Connaître les moyens de secours nécessaires

Identifier les spécificités des ERP de catégorie 5 (2e groupe)

- Appréhender les règles techniques générales
- Les établissements comportant des locaux réservés au sommeil, les hôtels et les établissements de soins

Intégrer les spécificités de certains types d'ERP du 1er groupe

Connaître les performances de résistance au feu et réaction au feu des matériaux

- Présentation des textes en vigueur, des procès-verbaux génériques et essais conventionnels dans les ERP
- Textes relatifs à la résistance et à la réaction au feu
- Identifier les matériaux traditionnels ne nécessitant pas de procès-verbal au feu et ceux possédant des PV génériques

Appréhender les systèmes de sécurité incendie dans les ERP

- Cas de mise en place obligatoire d'un système de désenfumage (surface, circulations, type d'établissements)
- Qu'est-ce que le désenfumage naturel et mécanique : dimensionnement et composants
- Présentation des systèmes de sécurité incendie et des équipements d'alarme

Appréhender les règles administratives

- Cerner les obligations des maîtres d'ouvrages
- Appréhender les contrôles exercés par l'administration
- Quelles sont les demandes d'autorisations et les déclarations préalables
- Quelles sont les vérifications et contrôles périodiques organisées par les maîtres d'ouvrages

CAS PRATIQUE **Nombreuses illustrations et étude de cas**

Dates

Paris	Classe virtuelle
11-12/09/2025	13-14/10/2025
13-14/11/2025	

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.